



## Questions prioritaires de constitutionnalité en cours d'examen devant la Cour de cassation en matière civile

Date	Disposition législative contestée	Norme constitutionnelle invoquée	Origine de la saisine	Réf. Cour de cassation	Décision de la Cour de cassation	Réf. CC	Décision du CC
15 mars 2010	Art. L 450-4 du code de commerce dans sa rédaction antérieure à l'ord. n°2008-1161 du 13 nov. 2008 (droit de faire appel à un avocat de son choix et d'être assisté par celui-ci lors des opérations de visite et saisie)	Principes constitutionnels du respect des droits de la défense et du respect du domicile et de la vie privée	Pourvoi contre JLD Paris, 27 août 2009	U 09-86.073			
8 mars 2010	Art. L 131-17 du code du sport	« Par l'imprécision de ses termes, l'article L 131-17 du code du sport porte-t-il atteinte à des droits et libertés garantis par la Constitution, et spécialement au droit à l'intelligibilité et l'accessibilité de la loi ? »	Pourvoi contre CA Toulouse, 6 mai 2008	B09-70.716			

1 <sup>er</sup> mars 2010	Article 1384, alinéa 2 du code civil	Droits et libertés garantis par la Constitution « et notamment » : principe d'égalité, droit de propriété, principe selon lequel tout fait quelconque de l'homme qui cause un dommage à autrui l'oblige à le réparer (articles 1 <sup>er</sup> de la DDHC de 1789, et 1 <sup>er</sup> de la Constitution du 4 oct. 1958)	Pourvoi contre CA Nancy, 12 février 2009	C09- 15.034			
1 <sup>er</sup> mars 2010	Article 1 <sup>er</sup> de la loi n° 96-1241 du 30 déc. 1996, devenu article L. 5112-3 du Code général de la propriété des personnes publiques	Articles 1 <sup>er</sup> , 2, 4, 6, 16 et 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789	Pourvoi contre CA Fort de France, 15 mai 2009	Y09- 70.161			